

Église d'Avignon n°29, mai 2007

L'accompagnement spirituel, un « sacrement fraternel ».

Le but : devenir libres en Dieu

On a dit de l'accompagnement spirituel qu'il était une sorte de « sacrement fraternel ». On peut le décrire, en effet, comme une aide, sous la forme du conseil, qu'un chrétien expérimenté (prêtre, personne consacrée, laïc) apporte à un autre chrétien, afin de lui permettre de devenir lui-même dans sa foi¹. Elle est une pédagogie spirituelle personnalisée destinée à favoriser la relation et l'union à Dieu dans l'Église et au service de la communion fraternelle.

Un passage de Vatican II peut très bien en illustrer l'esprit : « L'Évangile du Christ annonce et proclame la liberté des enfants de Dieu, rejette tout esclavage qui en fin de compte provient du péché, respecte scrupuleusement la dignité de la conscience et son libre choix, exhorte sans relâche à faire fructifier tous les talents humains au service de Dieu et pour le bien des hommes, enfin confie chacun à l'amour de tous » (*Gaudium et spes*, § 41).

Ainsi, dans la fidélité à l'Évangile et une charité attentive, l'accompagnateur proclame-t-il, lui aussi, la liberté de son frère ou de sa sœur dans la foi. Il respecte la dignité de sa conscience et son libre choix. Il cherche à faire fructifier tous les talents humains et spirituels que, toujours plus émerveillé, il découvre en l'autre.

La dimension ecclésiale et missionnaire de l'accompagnement spirituel

Pourtant, certains ont parfois du mal à envisager l'accompagnement spirituel comme un authentique service d'Église. Ils n'en saisissent pas vraiment « l'utilité » pastorale, notamment à cause de son caractère « privé ». Ils pensent, en outre, que se préoccuper de sa vie spirituelle sous cette forme-ci est plus ou moins superflu, sinon étranger à un véritable engagement en Église. Or, en réalité, rien n'est purement « privé » dans la vie d'un baptisé ! Lorsque celui-ci grandit dans son baptême, c'est forcément l'Église tout entière qui grandit. Ceci est d'autant plus vrai, qu'elle est le « lieu » par excellence de l'accompagnement spirituel, puisque c'est elle qui a reçu du Christ la mission de guider les hommes vers le salut. En favorisant la découverte et l'accomplissement de la vocation d'un baptisé, l'accompagnement spirituel bien compris est nécessairement ecclésial et missionnaire.

Accompagnement spirituel et évangélisation

Dans cette perspective, le pape Paul VI, dans sa belle Exhortation *Annoncer l'Évangile* (1975), invite à redécouvrir « le contact personnel » comme un des moyens « indispensable » de l'évangélisation. Il rappelle qu'à côté de « la proclamation de l'Évangile sous forme générale, l'autre forme de sa transmission, de personne à personne, reste valide et importante. Le Seigneur l'a souvent pratiquée ». Il explique : « Il ne faudrait pas que l'urgence d'annoncer la Bonne Nouvelle aux masses d'hommes fasse oublier cette forme d'annonce par laquelle la conscience personnelle d'un homme est atteinte, touchée par une parole tout à fait extraordinaire qu'il reçoit d'un autre... » (§ 46).

1. « Prends l'avis de toute personne sage et ne méprise pas un conseil profitable » (Tb 4, 18).

Ce rappel s'enracine dans l'immense expérience de l'Église. Un de ses grands Docteurs, saint Jean de la Croix, n'hésite pas à affirmer dans ce sens : « Dieu aime extrêmement que les hommes soient dirigés et gouvernés par d'autres hommes, semblables à eux, et qu'ils se conduisent par la raison naturelle. Il veut absolument que ce qu'il nous communique surnaturellement ne reçoive de nous entière créance et ne nous inspire complète sécurité qu'après avoir reçu confirmation de la bouche de l'homme et par un canal humain » (*La Montée du Carmel*, 2/22/9)².

Il faut remarquer toutefois que la conception de l'accompagnement a varié selon les époques. Ces dernières décennies, par exemple, est intervenu un changement de vocabulaire qui privilégie l'expression « accompagnement spirituel » par rapport à celle de « direction spirituelle ». Que faut-il en penser ?

« *Direction* » ou « *accompagnement* » ?

Le P. L. Scherer pense que l'expression « accompagnement » « est sans doute née dans les cercles protestants, à propos du service d'écoute et d'accompagnement des grands malades. Et de fait, ce dernier terme fait maintenant partie du vocabulaire des institutions de soins »³. Selon le P. C. Flipo, le changement de vocabulaire vient « d'une conscience plus vive du respect de l'œuvre de l'Esprit dans la liberté de l'autre »⁴. L'intention serait d'éviter l'impression trop dirigiste découlant des termes ou expressions « directeur, dirigé, être dirigé », d'autant plus qu'à certaines périodes de l'histoire des abus ont pu être commis en ce sens. Notons toutefois que des abus semblables peuvent toujours se commettre, quels que soient les mots utilisés ! Ceci dit, précise encore le P. Flipo, « on ne devrait pas trop vite consacrer le terme d'accompagnement, qui a ses ambiguïtés, pas plus qu'on ne devrait verser aux archives le titre de directeur et celui de père spirituel, consacrés par la tradition. Car, en soulignant le caractère évangélique d'une relation particulière, ces derniers indiquent aussi le besoin de transmission, de repères et de soutien qui fait partie intégrante de tout accompagnement authentique »⁵. Le tout est d'éviter de donner à la notion d'accompagnement une note trop passive : il ne sert à rien « d'écouter pour écouter » ! De fait, l'accompagnateur est appelé à collaborer à un véritable « travail d'enfantement » : il est une sorte d'« accoucheur de sens et de vérité ».

Ces quelques réflexions montrent qu'il ne faut pas se bloquer sur le vocabulaire, car aucun de ces termes : « guide », « maître », « directeur », « père », « accompagnateur », etc., n'épuise à lui seul la richesse contenue dans l'accompagnement, l'accompagnateur étant un peu tout cela à la fois⁶. Le caractère original de ce service montre en outre que l'on ne devient pas accompagnateur parce qu'on l'a décidé. Il faut pour cela avoir reçu un authentique charisme qui ne cessera de s'affiner au cours d'un long apprentissage... d'ailleurs jamais terminé !

« *Un charisme et un apprentissage* »

² *Œuvres complètes*, Cerf, Paris, 1997, p. 738.

³ *Si personne ne me guide... L'accompagnement spirituel*, Supplément à *Vie Chrétienne*, n° 328, p. 6.

⁴ « L'accompagnement spirituel : un enjeu ecclésial », dans : *L'accompagnement spirituel*, *Christus Hors Série*, n° 153, février 1992, p. 8.

⁵ « L'accompagnement spirituel : un enjeu ecclésial », p. 9.

⁶ V. Dom A. Louf, *La grâce peut davantage. L'accompagnement spirituel*, DDB., Paris, 1992, p. 57-58.

L'accompagnement nécessite « un charisme et un apprentissage ». La formule est du P. Scherer, qui précise : « Si l'accompagnement spirituel est de l'ordre du "charisme", au sens où saint Paul nous en parle dans l'épître aux Corinthiens, il nous faut ajouter que ce don se développe et se communique au contact des autres »⁷. La manière de reconnaître ce don ? Le P. J. Laplace répond : « On en découvre en soi la grâce ... Il vaut mieux laisser les autres découvrir en nous ce charisme. Celui qui le possède réellement est le premier à s'étonner de le posséder. Et il n'a jamais fini d'y croire »⁸. De plus, il y a une certaine façon de l'exercer : on ne peut l'assumer « à bras le corps », mais seulement dans un constant dégageant de soi, une discrétion, une simplicité, une largeur de vues, vécus dans la docilité à l'Esprit. Le P. Laplace avertit : « On ne peut rien augurer de bon de celui qui se croit fait pour diriger les autres et qui entre dans ce domaine comme en pays conquis »⁹.

La direction spirituelle a été appelée « l'art des arts ». C'est pourquoi, plus que tout autre art, elle requiert une formation. Mais, « formation et dons naturels vous seraient de peu d'utilité si vous n'aviez le sens des choses spirituelles. Et d'où vous viendrait-il, sinon de l'Esprit qui dispense diversement ses talents » (J. Gouvernaire)¹⁰. La direction requiert donc avant tout un don de l'Esprit, mais aussi une certaine formation (spirituelle, théologique, psychologique ou autre), ainsi, évidemment, que des aptitudes naturelles (un sens des autres et de la réalité, un certain art du contact, un bon jugement, de l'intuition, du doigté, etc.)¹¹.

En terminant, il paraît utile de situer de façon encore plus précise la fonction d'accompagnement dans le cadre de la structure vivante de l'Église.

Un « usage bien ordonné »

Étant donné que le but ultime de l'accompagnement est d'insérer plus profondément un baptisé dans le Corps du Christ, il est clair que ce service fraternel « se tient toujours en référence au ministère sacramental »¹² (c'est-à-dire aux ministères ordonnés), dont la tâche consiste à enseigner, sanctifier et gouverner le peuple de Dieu. Si l'accompagnement « trouve ses racines dans le sacerdoce baptismal, et ne requiert pas, de lui-même, le sacerdoce ministériel »¹³, ou même une investiture canonique officielle (comme par exemple une lettre de mission), la personne qui l'exerce doit avoir conscience de ce lien réel au ministère hiérarchique. Dans cette ligne, et tout particulièrement si ce service prenait une certaine ampleur, il conviendrait que celui ou celle qui l'accomplit ait le souci d'en référer aux pasteurs responsables. C'est en effet à ces derniers qu'il revient de porter un jugement sur l'authenticité de tous les charismes « et sur leur usage bien ordonné » (cf. *Lumen Gentium*, § 12).

P. François-Régis Wilhélem
Studium de Notre-Dame de Vie.

⁷ *Si personne ne me guide...* p. 12.

⁸ J. Laplace, *La liberté dans l'Esprit. Le guide spirituel*, Le Chalet, Tournai, 1995, p. 20.

⁹ *La direction de conscience ou le dialogue spirituel*, Mame, Paris, 1965, p. 126.

¹⁰ « Lettre à un père spirituel », *Christus* n° 153, p. 82.

¹¹ Pour une présentation synthétique de l'accompagnement, v. P. Marie-Eugène de l'E.J., *Je veux voir Dieu*, Ed. Du Carmel, Venasque, 1988⁷ : « La direction spirituelle », p. 246-266.

¹² A. Chapelle, *Bienheureux de Dieu, La sainteté des consacrés*, coll. Vie consacrée, Namur, 1995, p. 85.

¹³ Dom A. Louf, *La grâce peut davantage*, p. 41.